

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL97

présenté par

M. Lenormand, M. Acquaviva, M. Molac, M. Colombani, M. Naegelen et Mme Descamps

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 34 par la phrase suivante :

« Ce rapport fera l'objet d'un débat au Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir que le rapport sur l'expérimentation inédite de l'intelligence artificielle en France fera l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Eu égard à la gravité de ce sujet et aux clivages qu'il suscite dans la société, il est nécessaire qu'un débat ait lieu au Parlement sur ce rapport d'évaluation afin de ne pas préjuger de la pérennisation et de la généralisation de ces dispositifs de surveillance intelligente.